

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR Plaines 2022
A l'intention des parents et de tout visiteur

Présentation

La Ferme du Monceau dans un projet d'ouverture à l'autre, s'adresse aux enfants de trois à douze, quatorze ou seize ans (selon les stages) valides et à besoins spécifiques. Au travers d'activités centrées sur la ferme, les animaux et la nature, tous les enfants dans une ambiance de loisirs, vivent à leur rythme des expériences riches et passionnantes.

Cette année 2022, enrichie des expériences des stages de l'an dernier, notre équipe a choisi d'animer les plaines un peu différemment.

Si la majorité des activités restera inchangée, la manière de les vivre sera empreinte des valeurs du « **Vivre-Ensemble** ».

Nous nous réjouissons de les partager et de les mettre au travail avec vos enfants !

Sur notre site internet, vous pouvez également trouver, non seulement le détail des stages, mais un maximum d'informations ainsi que les dispositions particulières adaptées à la situation du moment.

Plaine : Vivre Ensemble à la Ferme

Vive les vacances bien occupées et les plaisirs à partager ... Dès le matin, on se partage les tâches : traire les vaches, nourrir les animaux, nettoyer les litières, distribuer les caresses...

Après une bonne soupe, les ânes et les poneys nous attendent pour une balade dans la campagne environnante ou on peut s'initier à la fabrication du fromage, carder la laine des moutons ou découvrir la forêt et profiter de notre toute nouvelle plaine de jeux (accessible aux PMR) . Puis se réchauffer au coin du feu dans l'odeur du pain cuit en écoutant des contes...

Les plaines sont organisées en inclusion. Notre ferme a choisi d'accueillir simultanément des enfants valides et des enfants en situation de handicap afin de partager ensemble les activités et apprendre à mieux se connaître.

Les stages ont lieu en internat et en externat.

Plaine : Vivre-ensemble au Manège

Stage pour jeunes de 7 à 16 ans.

Dans le cadre d'un stage Ferme- initiation à l'équitation au sein de notre manège, nous expérimenterons notre mode de pensée au travers du prisme des 4 accords Toltèques.

Cette plaine a pour objectif de travailler les perceptions, la communication des émotions et des besoins, l'action responsable et le pouvoir de la parole. Il donnera quelques outils destinés à favoriser la rencontre, libérer l'expression, afin d'améliorer le vivre-ensemble et la relation à l'autre.

Ce stage a lieu en externat.

1. Dates et tarifs des stages

N°	DATES	TYPE	FORMULE	PRIX 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} et svt de la même fratrie	Nombre de places disponibles
1	Du 04 au 08/07	Ferme-Patrimoine	Pique-Nique *	120 €	108 €	56
2	Du 11 au 15/07	Ferme-Patrimoine	Pique-Nique *	120 €	108 €	56
3	Du 01 au 05/08	Ferme-Patrimoine	Pique-Nique *	120 €	108 €	56
4	Du 08 au 12/08	Ferme-Manège	Pique-Nique *	180 €	162 €	24
5	Du 02 au 09/07	Ferme-Patrimoine	INTERNAT **	286 €	258 €	5
6	Du 09 au 16/07	Ferme-Patrimoine	INTERNAT **	286 €	258 €	5
7	Du 30/07 au 06/08	Ferme-Patrimoine	INTERNAT **	286 €	258 €	5
8	Du 24 au 28/10	Ferme-Musique	Pique-Nique *	120 €	108 €	56

*pique-nique : potage et boissons offerts

** en partenariat avec OCARINA

2. Modalités d'inscription aux plaines

Soucieuse de permettre l'accès à chacun, l'équipe de la ferme a décidé de procéder aux inscriptions via son site internet.

Etape 1 :

A partir du 04/02/2022 à 19h, il vous est possible de cliquer sur le bouton « inscription en ligne ». Vous serez dirigé vers une page sur laquelle vous pourrez sélectionner le stage souhaité, nous donner quelques premières informations et finaliser votre demande d'inscription.

Etape 2 :

A partir du 21/02/2022, nous prendrons contact avec vous pour vous informer de l'inscription au stage ou sur la liste d'attente.

Etape 3 :

Nous vous transmettrons alors nos coordonnées bancaires afin que vous puissiez finaliser l'inscription, et la fiche de santé à compléter.

Toutes les personnes qui souhaiteront s'inscrire après le 20/02 seront renseignées sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande, et seront donc recontactées plus tard en fonction des places disponibles.

3. Réductions

- Une réduction est possible à partir du 2^{ème} enfant inscrit ou pour les enfants de famille nombreuse (justificatif : composition de ménage)
- Nos stages sont agréés par l'ONE et nous fournissons une attestation fiscale en fin de stage.
- Nous sommes sensibles aux familles qui doivent jongler avec un budget serré pour les loisirs de leurs enfants. Contactez-nous pour connaître les possibilités (étalement de paiement, appel au fonds, ...)
- La plupart des mutuelles intervient dans les frais de stage de vos enfants. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos demandes d'intervention.

4. Conditions d'annulation de votre réservation ou absence de votre enfant

En cas d'annulation, et ce quelle qu'en soit la raison : jusqu'à 1 mois (de date à date) avant le début du stage, un dédit de 25€ sera retenu.

En deçà du mois avant le stage, un remboursement de 50% du montant est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Interruption : le stagiaire qui ne participerait pas à l'intégralité du stage, quel qu'en soit le motif, ne pourra bénéficier d'un remboursement, d'une remise ou d'un report.

5. Conditions de réservation

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 12 ans accomplis. (16 ans pour le stage VE au Manège et 14 ans pour le stage VE en musique à la Ferme)

Une sieste est possible pour les plus jeunes.

Comme chaque année, nous accueillons avec un grand plaisir les enfants à besoins spécifiques. Afin de leur garantir un accompagnement le plus adéquat possible, nous vous demandons de nous contacter par mail (info@fermedumonceau.be) afin que nous envisagions un contact, une rencontre. Cet échange permettra à chacun de recueillir les informations qu'il juge utiles au meilleur déroulement des activités.

6. Horaire et durée

Chaque enfant se retrouve en petit groupe avec une dizaine d'enfants de son âge. Tout au long de la semaine, il est encadré par la même monitrice pour partir à la découverte des animaux et des activités de la ferme ! Cette encadrante partage également les repas et collations.

Aucune garderie n'est organisée. Nous accueillons votre enfant à partir de 9h jusqu'à 17h.

7. Organisation de la plaine

La directrice (ou la personne désignée pour la remplacer) est présente tous les jours d'activités. Elle est disponible pour répondre à toutes vos questions ou problèmes rencontrés.

Prévoir des bottes, des chaussures intérieures pratiques, un vêtement de pluie et une casquette. Sur la semaine, une journée pique-nique dans les bois avec balade collective (poneys, ânes, calèches, ...) est souvent organisée. Vous en serez informés.

Organisation des groupes et encadrement :

Avant le début du séjour, en fonction des âges et de l'handicap éventuel, des groupes de 10 à 12 enfants sont constitués (généralement 2 à 3 enfants à besoins spécifiques par groupe).

Les animateurs sont formés à l'encadrement (normes ONE) et dans le respect de confidentialité, ils sont informés sur les capacités et difficultés éventuelles des enfants dont ils ont la charge. Il s'agit pour la plupart d'animateurs professionnels faisant partie du personnel de la Ferme du Monceau.

Certains séjours sont organisés en collaboration avec des partenaires tel que « Ocarina ». Des bénévoles renforcent également l'accompagnement lorsque c'est nécessaire.

Un référent est prévu à chaque séjour afin d'assurer le relais entre l'équipe et les parents (pour toute information ou difficulté). Il est disponible le matin à l'arrivée des enfants et le soir au retour.

Règles de vivre ensemble : la Ferme au travers de plusieurs étapes, veille à impliquer les enfants dans l'élaboration de règles de la vie collective. Après avoir mis en place un conseil de groupe, l'adulte en faisant preuve d'empathie aide les enfants à exprimer leurs émotions. Lorsqu'il perçoit une situation problématique, il s'en sert pour attirer l'attention sur les conséquences, dangers et ressentis de tous. L'enfant est invité à chercher une solution par lui-même et se sent valorisé. Cette leçon de vie est précieuse dans les comportements futurs.... L'idée est de ressortir du conseil de groupe avec des nouvelles règles de vie auxquelles tout le groupe adhère. (Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter).

Horaire type d'une journée :

9h : accueil des enfants par les responsables de groupes (poussins, lapins, moutons, vaches, chevaux, ...). Ronde d'accueil dans la cour et début des activités par groupe.

10h30 : collation (potage) par groupe et reprise des animations jusqu'au dîner

12h : passage aux toilettes et dîner

12h45 : sieste pour les plus petits, jeux libres, moments calmes pour les autres

13h45: rassemblement
14h : reprise des activités
A partir de 16h : goûter par groupe
17h : retour

8. SURVEILLANCE MEDICALE

L'enfant doit être en ordre de vaccination tétanos. En cas de problème durant la journée, la Ferme du Monceau prend contact avec la personne renseignée sur la fiche et si besoin, appelle le médecin ou les urgences.

Selon les mesures préconisées par l'ONE ou les autorités publiques dans le cadre d'un contexte sanitaire spécifique (pandémie, ...), il est possible que nous vous demandions de vous conformer à un dispositif particulier (prise de température, attestation sur l'honneur d'absence de symptômes, ...). Nous ne manquerons pas de vous transmettre notre protocole en temps utile.

9. ASSURANCES

L'asbl a souscrit une couverture « Collective Accidents » couvrant les participants aux différents stages qu'elle organise, en cas de dommages corporels.

L'asbl a également souscrit une assurance couvrant sa Responsabilité Civile pour l'ensemble de ses activités. Cette couverture n'exonère en rien les participants de se couvrir en Responsabilité Civile Privée (RC Familiale) dans les cas où leur RC personnelle serait engagée.

Les participants sont seuls responsables des objets de valeur qu'ils apportent à la ferme.

10. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

La Ferme du Monceau met en œuvre les mesures techniques, organisationnelles et administratives appropriées pour s'assurer que le traitement des données à caractère personnel est conforme à la réglementation européenne générale de la protection des données.

11. RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES

Les parents informent dès que possible des changements éventuels relatifs aux allers et retours des enfants, des absences, des maladies,...

Les parents ne sont pas admis au sein de la ferme en dehors des heures d'arrivée et de départ des enfants (sauf invitation spéciale). Les règles de circulation et de stationnement des véhicules aux abords de la ferme doivent être respectées.

Les enfants confiés et toutes les personnes présentes dans la ferme doivent respecter :

- Les règles de convivialité (politesse, respect des autres, interdiction de fumer,...)
- Les animaux (ne pas entrer dans les enclos ou étables en dehors de la présence d'un animateur)
- Les locaux (état des sanitaires, changements de chaussures ...)
- La nature (économie d'énergie et de l'eau, tri des déchets, respect de la forêt ...)
- Les règles de sécurité (protection incendie, consignes des animateurs en balade,...)
- Les règles d'hygiène (se laver les mains avant les repas et lors d'exploitation de produits fermiers ..)

Les animateurs de la ferme sont garants de ces règles et ont autorité pour intervenir si nécessaire.

12. PHOTOS

Les parents ou tuteurs légaux autorisent l'utilisation des photos de leur enfant prises durant la plaine pour illustrer les publications de la ferme ou pour figurer sur son site (www.fermedumonceau.be)